

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 18 1979



Distr.
LIMITEE
A/C.5/34/L.47
15 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 98 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Conditions d'emploi et rémunération des personnes autres que
les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de
l'Assemblée générale

Pakistan : projet de décision

L'Assemblée générale

1. Rappelle le paragraphe 6 de la section VIII de sa résolution 33/116 B, paragraphe qui concerne l'ajustement de la rémunération du Président et du Vice-Président de la Commission de la fonction publique internationale et du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

2. Approuve à titre intérimaire, en attendant de revoir la question à sa trente-cinquième session, une rémunération annuelle de 59 000 dollars pour les deux membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et pour le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, plus une indemnité spéciale de 5 000 dollars pour le Président de la Commission et pour le Président du Comité consultatif, avec effet au 1er janvier 1980.
